



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 27.05.2024 notre collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue Fockeschlass à Koerich, ceci à l'occasion de la manifestation « Nopeschfest » ceci pour une durée de 1 jour ouvrable.

Art. 1 : Pendant la période du 31.05.2024 à partir de 18:00 heures jusqu'à 23:00 heures, la circulation dans la rue Fockeschlass à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Route barrée de la rue Fockeschlass entre la maison n° 10 et la maison n° 12 entre 18:00 heures jusqu'à 23:00 heures ;

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 27.05.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Pr. le Bourgmestre empêché,

Norbert WELU, 1^{er} échevin

Pr. le Secrétaire empêché,

Tim EPSTEIN